

FONTAINEBLEAU

Vote des régionales du dimanche 21 mars 2010

Accès compliqué aux bureaux de vote de Fontainebleau (Seine et Marne)

COUP DE GUEULE DE "MOBILITE REDUITE"

L'accès aux bureaux de vote de la ville de Fontainebleau (situé au théâtre municipal rue Denecourt) est un parcours du combattant pour les personnes à mobilité réduite (mère de famille avec poussette, personnes âgées, personnes marchant avec difficulté, personnes en fauteuil roulant,...).

Depuis la rue Denecourt, **une seule pancarte indique le chemin à suivre** (sens centre ville - château) aucune information dans l'autre sens (château - centre ville) pour accéder aux bureaux de vote par la rue Richelieu (voir photo), **accès différent de l'accès principal.**

Dans la rue Richelieu, **aucune place de stationnement réservée pour les personnes handicapées** (3 ou 4 places auraient été souhaitables - voir photo).

La pancarte qui indique le chemin à suivre se trouve entre deux voitures en stationnement au droit du Pôle Emploi, **donc non visible** (voir photo).

Sur la porte d'accès au théâtre située rue Richelieu, **aucune indication.** Seule la présence d'un plan incliné pour accéder au trottoir laisse deviner que l'accès est là (voir photo).

Une fois franchies les portes d'accès, on se trouve au RDC bas devant un escalier (**10 marches à monter.**)

Aucun fléchage indiquant le cheminement qu'il faut suivre pour accéder au RCD Haut (voir photo). En cherchant bien, il y a sur la droite, en retrait une pancarte indiquant le chemin à suivre par un couloir qui conduit vers un ascenseur (voir photo).

La chaîne de d'accessibilité est donc rompue depuis la rue Denecourt jusqu'au RDC Haut (accès aux bureaux de vote). Ceci est une entrave manifeste au devoir citoyen des électeurs handicapés et à mobilité réduite.

Le président de l'association MOBILITE REDUITE, Jean-Michel Royère, a déposé une réclamation en ce sens au bureau de vote de Fontainebleau à 12h06.

De même, Jean-Michel Royère a écrit au Maire de Fontainebleau avec copie à monsieur le Sous-préfet et au Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées pour marquer son plus vif mécontentement et dénoncer les manquements les plus élémentaires à la loi handicap du 11 février 2005 et tous les textes afférents en ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements recevant du public et plus particulièrement aux bureaux de vote.

Mobilité réduite souhaite vivement que pour les prochaines élections ce problème soit enfin résolu. L'association se propose, toute manifestation, de valider avec les équipes techniques concernées, la chaîne de déplacement des PMR afin d'éviter ce genre de bétise inadmissible.

Contact : MOBILITE REDUITE - 1 bis avenue des Carrosses - 77210 AVON
Tél 09 50 10 95 33 - www.accessiblepourmoi.com

Pj. Six photos

Elections régionales du 21 mars 2010
Ville de Fontainebleau - 12h06 : Non-respect flagrant de la loi concernant l'accès aux bureaux de vote pour les personnes handicapées



Rue Denecourt : seul panneau indiquant l'accès pour PMR



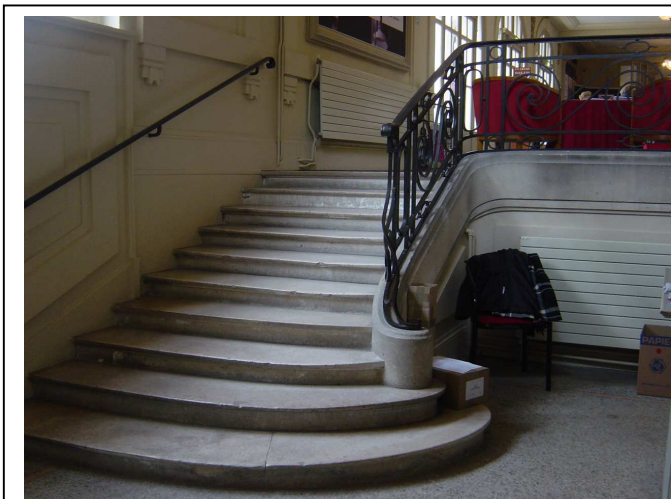
Rue Richelieu : pas de stationnement réservé aux PMR



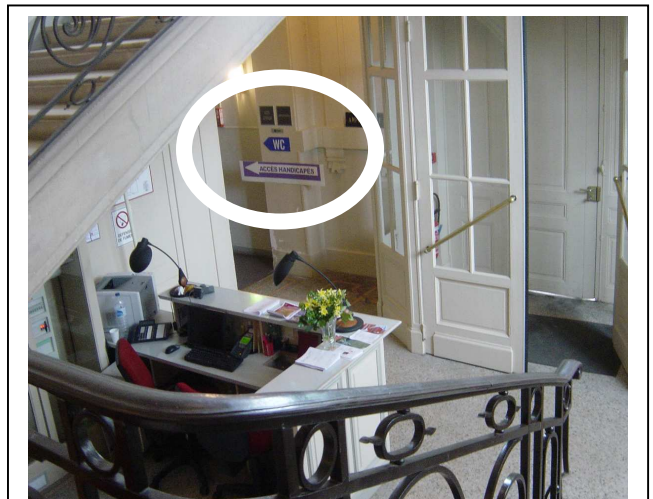
Rue Richelieu :
Panneau indiquant l'accès des PMR au bureau de vote
caché par véhicule en stationnement (donc invisible)



Rue Richelieu :
Porte "anonyme" d'accès au bureau de vote des PMR



10 marches pour accéder au bureau de vote, pas de fléchage
du cheminement à suivre pour trouver un éventuel ascenseur...



... sauf à bien chercher dans un recoin sur la droite
(Voir cercle blanc).